

AAMTI FORMATION

FISCALITE DES MARCHANDS DE BIENS

Cycle Expert

Objectif(s) de la formation

- Initiation à la détermination du résultat fiscal d'une activité de marchand de bien
- Comprendre les régimes fiscaux applicables aux marchands de biens

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 9h à 13h

Date(s) de la formation

21 / 05 / 2021

Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Edouard PRUVOST

Avocat Fiscaliste, Docteur en Droit

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 190,00 € TTC

(158,33 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 240,00 € TTC

(200 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h00.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Quels sont les régimes fiscaux applicables aux marchands de biens ?
- Comment déterminer le résultat fiscal d'une activité de marchand de bien ?
- TVA immobilière et marchands de bien :
 - TVA sur option,
 - TVA sur marge
 - TVA sur prix total
- Les régimes des faveurs en matière de droits d'enregistrements

CONCLUSION



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20